

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Séance du 28 juin 2021

Présidence: David POTIER, Maire

Présents : Brigitte GENEVOIS, Geneviève BERNARDINI, Denis FOSSIER, Michel DELSUC, Vincent BONNEVIE, Daniel VERGNEAUX, Joël DEMART, Emmanuel PONCELET, Brigitte THOIN, Francine CONNOT

Absents excusés : Fabien RAELLE, Béatrice LARDENOIS, Ingrid DETHIERE, Bruno DEMISSY

Secrétaire de séance : Vincent BONNEVIE

La séance débute à 19H00

La séance débute par l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.
L'ordre du jour est adopté

ADHESION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS DANS LE CADRE DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 qui a défini un calendrier relatif à la décision de devenir ou non organisateur de la mobilité.

Les Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes sont invités à se prononcer sur le positionnement du Pays Rethélois en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité.

Il expose quelque exemple de développement des mobilités, tel que :

- Les aires de co-voiturage
- Le déploiement des bornes de recharge électrique
- Le fond de soutien « vélo » ...

La prise de compétence permet une plus grande souplesse pour la conduite et la mise en œuvre, des projets de mobilité

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent la prise de compétence de la Mobilité par la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

Vote à l'unanimité

DÉLÉGATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DE LA VENTE DE TERRAINS A BATIR

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal un plan parcellaire de l'ancienne ferme 3 rue Tabeurre. Après avoir pris contact avec plusieurs constructeurs de maisons individuelles, des simulations de terrains constructibles ont été faites. Le Maire explique que la parcelle pourrait être séparée en 4, ce qui permettrait de proposer à la vente 3 terrains à bâtir, en complément de la maison.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valident le projet de séparation parcellaire
- Décident de mettre en vente les terrains au tarif de 38 €/m².
- Donnent délégation au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : 10 Pour / 1 Abstention

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente les demandes de subventions reçues. Les membres votent les subventions suivantes :

- Les Resto du Cœur : 200 €
- Le Souvenir Français : 100 €

Vote à l'unanimité

DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le Maire explique qu'en raison de la crise sanitaire plusieurs locations de salle des fêtes ont dû être annulées. Il propose d'effectuer une ouverture de crédits budgétaires afin de pouvoir rendre les arrhes versés correspondants aux réservations de la salle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'ouvrir les crédits au compte 673 pour la somme de 1000 €.

Vote à l'unanimité

INFORMATION SUR LE PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE

Le Maire présente l'avancée du projet ainsi que les différentes étapes nécessaires à la mise en place de la vidéoprotection.

Des subventions ont été demandées : DETR (30 %), FIPD (25 %) et Plan de Relance (pas de réponse à ce jour)

Il invite les membres du Conseil Municipal à communiquer sur le projet auprès de la population.

INFORMATION SUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que les travaux débuteront en septembre.

Il présente un plan avec les différentes phases de travaux qui s'étaleront sur 2 à 3 ans.

La séance est levée à 20 h 30